

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

**Arrêté du 19 novembre 2013 portant nomination
au conseil d'administration de l'établissement public du parc amazonien de Guyane**

NOR : DEVL1317631A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 19 novembre 2013, sont nommés membres du conseil d'administration de l'établissement public du parc amazonien de Guyane :

1. Au titre des représentants de l'État

M. Didier FOURNIER, délégué régional à la recherche et à la technologie pour la Guyane, représentant du ministre chargé de la recherche.

M. Philippe ADAM, commandant supérieur des forces armées en Guyane, représentant du ministre de la défense.

M. Marc DEL GRANDE, chef du service des politiques publiques à la délégation générale à l'outre-mer, représentant du ministre de l'outre-mer.

**2. Au titre des représentants des collectivités territoriales
et des autorités coutumières**

Mme Hélène SIRDER, représentante du conseil régional, et M. Roger-Michel LOUPEC (suppléant).

M. Claude DJANI, représentant du conseil général.

M. Chimili BOUSSOUSSA, représentant de l'autorité coutumière du centre-bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton.

M. Joseph JOACHIM, représentant de l'autorité coutumière du centre-bourg de la commune de Maripasoula.

M. Atipaya ALOIKE, représentant de l'autorité coutumière des hameaux du haut Maroni de la commune de Maripasoula.

M. Guy BARCAREL, représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre-bourg de la commune de Camopi.

M. Jacky PAWEY, représentant de l'autorité coutumière des hameaux du haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts.

3. Au titre des personnalités à compétence locale

Mme Béatrice LAU, représentante de la chambre d'agriculture de Guyane.

Mme Éline JEAN-ELIE, représentante de la chambre des métiers de Guyane.

Mme Guylaine BOURGUIGNON, représentante de la chambre de commerce et d'industrie de Guyane.

M. Claude SUZANON, représentant d'association de protection de l'environnement, sur proposition du préfet de la Guyane.

M. Laurent KELLE, représentant d'association de protection de l'environnement, sur proposition du préfet de la Guyane.

M. Lama TOPO, compétent dans le domaine du tourisme, sur proposition du préfet de la Guyane.

M. Frédéric AUCLAIRE, compétent dans le domaine du tourisme, sur proposition du préfet de la Guyane.

M. Jean-Luc MONERVILLE, représentant d'association œuvrant pour les questions économiques, sociales et culturelles du cœur du parc, sur proposition du préfet de la Guyane.

M. Tristan BELLARDIE, représentant d'association œuvrant pour les questions économiques, sociales et culturelles du cœur du parc, sur proposition du préfet de la Guyane.

Mme Marie-Paule JEAN-LOUIS, compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, sur proposition du préfet de la Guyane.

M. Demoi DJANI, représentant d'associations de chasseurs, sur proposition du préfet de la Guyane.

4. Au titre des personnalités à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale

M. Serge URBANO, sur proposition du Conseil national de protection de la nature.

M. Gilles BOEUF, sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature.

M. Nicolas KARR, directeur régional de l'Office national des forêts, représentant de l'Office national des forêts.

5. Au titre des représentants du personnel de l'établissement public du parc amazonien de Guyane

M. Micky JACOBIE, titulaire.

M. Bertrand PAWEY, suppléant.